



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
26 AVRIL 2017**

**Numéro**

DEL 2017.04.26/068

Le **mercredi 26 avril 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Thème : TRAVAUX 9**

**Objet : DÉVELOPPER LES TRANSPORTS ALTERNATIFS PAR L'AIDE À L'ACHAT DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACTION DU TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE.**

**Étaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

**Convocation**

Date : 20/04/2017

Affichage : 20/04/2017

**Étaient représentés :**

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.  
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.  
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 28

Nombre de  
suffrages  
exprimés :

33

**Absents excusés :**

MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, ROMAIN Manuel, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Francine DAERDEN

Dans le cadre du programme d'actions du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la commune a répondu à la sollicitation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et du Parc Naturel Régional du Queyras PETR et a manifesté son intérêt pour plusieurs actions dont l'action suivante :

Action 8 : Développer les transports alternatifs par l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique

La mobilité des habitants est une des problématiques principales du territoire. Le relief est un frein au développement de l'utilisation de vélo pour les déplacements quotidiens.

Dans ce contexte, le vélo à assistance électrique (VAE) est une solution idéale.

Depuis plusieurs années, des expérimentations et études ont été menées sur le territoire par le parc naturel régional du Queyras et la commune de Guillestre pour développer la pratique du vélo à assistance électrique.

Les actions développées dans ce cadre ayant rencontré un réel succès, il s'avère aujourd'hui pertinent d'aider les particuliers à l'acquisition de VAE.

Cette action, portée par plusieurs collectivités du territoire, permettra de déployer plus de 300 vélos à assistance électrique en 2 ans.

Ses objectifs sont les suivants (à l'échelle du territoire du PETR) :

- Report modal sur le VAE de 250 à 300 personnes, principalement des personnes actives
- Diminution de la pollution et des émissions de CO<sub>2</sub> : 24 tonnes (base : émission 120 g/km pour véhicule thermique et objectif de 1 000 km/vélo/an, 200 vélos pris en compte)
- Effets positifs en termes de santé (activité physique régulière), de visibilité et effet d'entraînement entre les habitants, de développement des modes de déplacement doux ou communs (intermodalité : train, vélo, pied ...)
- Retombées économiques locales vis-à-vis des vélocistes

Une charte sera rédigée et définira les conditions de cette aide.

Pour Briançon, les conditions suivantes sont proposées :

- aide de 500 € dont 400 € pris en charge par l'Etat (TEPCV) et 100 € pris en charge par la commune
- achat du VAE chez un vélociste du territoire
- engagement de non revente du VAE dans les 3 ans
- prix d'achat minimum du VAE de 1 515 €TTC
- aide pour l'acquisition d'un seul VAE par foyer la première année
- exclusion des élus et des membres de leur famille du dispositif
- période d'achat effectif du VAE comprise entre le 2 mai et le 30 septembre 2017

Les renseignements, la distribution des dossiers, leur instruction et le versement des aides seront assurés par les services municipaux.

La commune prévoit au maximum le versement de 50 aides à l'achat en 2017 et 50 nouvelles aides en 2018, soit 100 aides au maximum sur les deux années pour un montant total de 50 000 €.

Le plan de financement s'établit désormais comme suit :

État TEPCV (80%)	40 000.00 € HT
Ville (20%)	10 000.00 € HT
<b>Total</b>	<b>50 000.00 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **10 MAI 2017**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM



AR PREFECTURE

005-210500237-20170426-DEL20170426068-DE  
Regu le 11/05/2017

Blank lined area for text entry.